

ANNEXE (Suite)

N°	CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	CONSISTANCE
08	Hussein-Dey	Hamma-El Annasser, Hussein Dey, Kouba, El Magharia.
09	Sidi M'Hamed	Sidi M'hamed, El Madania, Alger centre, El Mouradia.
10	El Harrach	Bourouba, Bach Djerah, Oued Smar, El Harrach.
11	Baraki	Baraki, Eucalyptus, Sidi Moussa.
12	Dar El Beida	Bordj El Bahri, Mohammadia, Dar El Beïda, Bab Ezzouar, Bordj El Kiffan, Aïn Taya, El Marsa.
13	Rouiba	Rouiba, Reghaïa, Heraoua.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 21 Chaoual 1420 correspondant au 27 janvier 2000 portant délégation de signature à l'inspecteur général.

Le ministre du commerce,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 94-208 du 7 Safar 1415 correspondant au 16 juillet 1994 portant organisation de l'administration centrale du ministère du commerce ;

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 27 Joumada Ethania 1415 correspondant au 1er décembre 1994 portant nomination de M. Ouali Mohamed Yahiaoui en qualité d'inspecteur général au ministère du commerce ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Ouali Mohamed Yahiaoui, inspecteur général, à l'effet de signer au nom du ministre du commerce, tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Chaoual 1420 correspondant au 27 janvier 2000.

Mourad MEDELICI.



Arrêté du 21 Chaoual 1420 correspondant au 27 janvier 2000 portant délégation de signature au directeur général du commerce extérieur.

Le ministre du commerce,

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 94-208 du 7 Safar 1415 correspondant au 16 juillet 1994 portant organisation de l'administration centrale du ministère du commerce ;

Vu le décret exécutif n° 99-301 du 21 Ramadhan 1420 correspondant au 29 décembre 1999 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 17 Rabie Ethani 1417 correspondant au 1er septembre 1996 portant nomination de M. Mouloud Hedir en qualité de directeur général du commerce extérieur au ministère du commerce ;